

ME BERNASCONI avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN APPARTEMENT ET UNE CAVE
SIS A GEX (01170), 130 Rue de Genève
SUR LA MISE à PRIX DE 150.000 € OUTRE CHARGES**
frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente

**ADJUDICATION le MARDI 6 OCTOBRE 2026 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE**

Cette vente est poursuivie à la requête de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL GESSIEN, Société Coopérative de Crédit au capital variable et à Responsabilité statutairement limitée, siège social à GEX (Ain), Rue des Terreaux, identifiée au SIREN 315.795.906 et immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE, représentée par ses dirigeants en exercice domiciliés audit siège en cette qualité.

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me BERNASCONI avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune de GEX (01170), 130 Rue de Genève, cadastré :

Section AL numéro 17, lieudit « 130 Rue de Genève », pour 00 are 77 centiares

LOT N°6 : Un APPARTEMENT au 2^{ème} et dernier étage : entrée (au 1^{er} étage accès par un escalier intérieur qui mène au 2^{ème} étage), couloir, WC, salon, cuisine, 1 chambre et salle de bains. Superficie : 57,86 m². Chauffage électrique.

Loué depuis le 01.09.2024 pour un loyer mensuel de 1.100 €.

LOT N°2 : Une CAVE portant le numéro 2, non visitée

Visite par Me BURINE Commissaire de Justice à VALSERHONE (01200) le jeudi 17 septembre 2026 de 14h à 15h.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000) **LE MARDI 6 OCTOBRE 2026 à 14 HEURES sur la mise à prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €) EUROS OUTRE CHARGES** frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST